



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[F - H]

Feller, François-Xavier de

Liège, 1797

HON

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60915](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60915)

plandi & ajouté de nouvelles preuves au résultat de ces recherches, s'exprime de la sorte !
 » O vous, admirateurs d'Homere ! ne craignez pas ce pendant pour sa gloire. Cette découverte ne flétrira point les lauriers qui couvrent la tête du prince des poètes. Quand en lisant ses vers immortels, vous vous livrez à ce sentiment, fruit d'un goût délicat, que la poésie est la fille du ciel, vous rendez hommage à une grande vérité, dont vous ne pouviez deviner le principe. Apprenez - le aujourd'hui : oui, sans doute, la poésie est une production du ciel, puisque le canevas du premier chef-d'œuvre de l'Épique, est descendu du séjour de l'immortel avec nos saintes Écritures. Jusqu'ici Homere n'a été pour vous qu'admirable & sublime ; maintenant vous pouvez hardiment lui décerner le titre de poète céleste & divin : car une ode sacrée, dictée par l'esprit saint à Débora, a fait germer dans la tête d'Homere, le plus beau poème qu'ait enfanté l'esprit humain ». Voyez LAVAUR, OPHIONÉE, HÉRODOTE.

HOMMEY, (Jacques) religieux de l'ordre de S. Augustin, né à Sées, mort à Angers l'an 1713, âgé de 69 ans, étoit très-instruit dans les langues latine, grecque & hébraïque. On a de lui : I. *Milleloquium Sti Gregorii*, Lyon, 1683, in-fol. II. *Supplementum Patrum*, Paris, 1684, in-8°. Ces deux ouvrages furent bien reçus. III. *Diarium Europæum* ;

compilation de gazettes de ce qui s'est passé au commencement du 18e. siècle, peu goûtée, & qui fit exiler son auteur. Ce religieux joignoit à un caractère obligeant, une grande régularité dans tous ses devoirs.

HOMODEI, (Signorello) fameux jurisculte du 14e. siècle, natif de Milan, est auteur d'un ouvrage estimé dans son tems, intitulé : *Repetitiones Juris civilis*, Lyon, 1553, in-fol. Deux cardinaux, Louis Homodei, mort en 1685, & un autre Louis Homodei, neveu de celui-ci, mort en 1706, ont illustré cette famille.

HOMTORST ou HONTORST, (Gérard) peintre élève de Bloemart, naquit à Utrecht en 1592, & mourut en 1660, avec la réputation d'un excellent artiste & d'un honnête homme. Il excelloit à représenter des *Sujets de nuits*, & il passe pour le premier de son art dans ce genre de peinture.

HONAM, arabe, traduisit tous les ouvrages d'Aristote, par ordre d'Almamôn, 7e. calife Abbasside. Il obtint, dit-on, pour chaque livre de ce philosophe, autant d'or que l'ouvrage pesoit. Honam étoit chrétien, & florissoit dans le 9e. siècle.

HONDERKOOTER, (Melchior) peintre, né à Utrecht en 1636, mort dans la même ville en 1695, excelloit à peindre les Animaux, & surtout les Oiseaux dont il représentoit parfaitement la plume. Sa touche est ferme & large, son pinceau gras & onctueux.

HONDIUS, (Josse) né à Wakene, village de Flandre, en 1563, mort en 1611, apprit

fans maître à graver & à des-
finer sur le cuivre & sur l'i-
voire, & à fondre les caracte-
res d'imprimerie. Il excelloit
dans tous ces genres. Il s'adonna
aussi à la géographie, & publia
un grand nombre de *Cartes géo-
graphiques & hydrographiques*.
Il publia aussi l'*Atlas de Gé-
rard Mercator*, augmenté &
corrigé, 1627.

HONE, (George-Paul) ju-
risconsulte, né à Nuremberg
en 1662, fut conseiller du duc
de Meinungen, & bailli de
Cobourg, où il mourut en 1747.
On a de lui divers ouvrages en
latin, dont les plus connus
sont: I. *Iter juridicum per Bel-
gium; Angliam, Galliam, Ita-
liam*. II. *Lexicon topographicum
Franconia;* &c. III. *L'Histoire
du Duché de Saxe-Cobourg*. IV.
*Des Pensées sur la suppression de
la Mendicité*, &c. Ces deux der-
niers écrits sont en allemand.

HONERT, (Jean Van-Den)
né en 1693, dans un village
près de Dordrecht, devint pas-
teur & professeur en théologie,
en histoire ecclésiastique & en
éloquence sacrée, à Leyde, où
il mourut en 1758. On a de lui
un très-grand nombre d'ou-
vrages, la plupart polémiques,
remplis des préjugés de la secte
qu'il professoit. Ce qu'il a écrit
contre la présence réelle, a
été supérieurement réfuté par
Philippe Verhulst, dans un ou-
vrage écrit en flamand, intitu-
lé: *Les vrais principes de la Foi
catholique, touchant le saint Sa-
crement de l'Autel*, Gand, 1740,
6 vol. in-8°. Il y a un septieme
volume, en réponse aux sub-
terfuges de Honert, Gand,
1762. Ce Verhulst se cachoit
sous le nom de *Zeclander*.

HONESTIS, (Pierre de)
que quelques auteurs ont mal-
à-propos confondu avec le car-
dinal Pierre de Damien, étoit
abbé de Ste-Marie-du-Port,
près de Ravenne. Il écrivit les
Regles de cette abbaye, & mou-
rut en 1119, regardé comme
un homme aussi pieux que sa-
van.

HONGRE, (Etienne le)
sculpteur Parisien, reçu à l'a-
cadémie royale de peinture &
de sculpture en 1668, mort en
1690, âgé de 62 ans. Ce maître,
célèbre parmi les artistes du
siècle de Louis XIV, embellit
les jardins de Versailles de plu-
sieurs ouvrages. — Il ne faut
pas le confondre avec Jacques
le HONGRE, Dominicain &
grand-vicaire de Rouen, mort
dans cette ville en 1575, à 75
ans. Il prêcha avec succès, &
laissa des *Homélies*.

HONORAT ou HONORÉ,
(S.) archevêque d'Arles, &
fondateur du monastere de Lé-
rins, étoit d'une famille illustre
des Gaules, sans qu'on sache
précisément de quel pays. Son
pere étoit païen; il voulut ins-
pirer à son fils le goût du
monde; mais il ne put réussir.
Honorat embrassa le Christia-
nisme, & passa dans la Grece,
où il se consacra à la solitude
& aux bonnes œuvres. S. Ven-
nance, son frere, le compagnon
de son voyage & de sa retraite,
étant mort à Métone (aujourd-
hui Modon dans la Morée),
Honorat retourna en France. Il
choisit l'isla de Lérins, pour
y vivre loin des créatures, &
uniquement occupé du Créa-
teur. Ses vertus ne purent rester
long-tems cachées; une foule de
personnes vinrent se mettre

sous sa conduite. Il leur fit bâtir un monastere vers 410, les édifica, les instruisit, & les quitta malgré lui pour occuper le siege d'Arles en 426. Il s'y distingua autant par ses vertus vraiment épiscopales, que par ses lumieres; & y mourut en 429. Il avoit écrit plusieurs *Lettres*, dont on doit regretter la perte, après l'éloge qu'en fait S. Hilaire d'Arles, son disciple.

HONORAT, évêque de Marseille, depuis l'an 483 jusques vers l'an 494, dont Genade fait un grand éloge, a écrit la *Vie de S. Hilaire d'Arles*, dont il avoit été disciple, qui se trouve dans le *S. Léon* du P. Quésnel, & avec le *S. Profper*, imprimé à Rome, 1732, in-8°. Il avoit aussi composé des *Homélies* & plusieurs *Vies de Saints*, qui ne sont point parvenues jusqu'à nous.

HONORÉ, le *Solitaire* ou d'Autun, parce qu'il étoit théologal de l'église d'Autun, se rendit célèbre par ses ouvrages, sous le regne de l'empereur Henri V, vers l'an 1120. Nous avons de lui: I. *De prædestinatione & gratia*, dont l'édition la plus exacte est de 1621. II. *De luminaribus Ecclesie*. C'est un recueil d'écrivains ecclésiastiques. III. Un *Traité de l'Office & des cérémonies de la Messe*, intitulé: *De Gemma anima*. IV. *Libellus de Hæresibus*. V. *Series Romanorum Pontificum usque ad Innocentium II*. VI. *Synopsis mundi*, autrefois attribué à S. Anselme. La plupart ont été imprimés séparément; il s'en trouve quelques-uns dans la *Bibliothèque des Peres*.

HONORÉ de Cannes, petite ville de Provence, auprès d'An-

tibes, Capucin du 17^e. siècle, prêcha avec succès à la cour & à la ville. Son éloquence étoit celle d'un Apôtre, sans vains ornemens, & sans tout ce fard, sous lequel quelques prédicateurs couvrent l'Evangile. Le P. Bourdaloue étoit un de ses admirateurs. Il disoit que le P. Honoré faisoit rendre à ses Sermons ce que l'on avoit volé aux siens.

HONORÉ DE STE-MARIE, appelé dans le monde Pierre VAUZELLE, né à Limoges en 1651, prit l'habit de Carme-Déchaussé en 1671, & mourut à Lille en 1729, après avoir occupé toutes les places de son ordre. Ce religieux, aussi vertueux que savant, a publié plusieurs écrits, dont les principaux sont: I. *Réflexions sur les regles & sur l'usage de la Critique, touchant l'Histoire de l'Eglise, les Ouvrages des Peres, les Actes des anciens Martyrs, les Vies des Saints, &c.*, avec des *Notes historiques, chronologiques*, Lyon, 1712 & 1720, en 3 vol. in-4°; traduites en latin, Venise, 1768, in-fol. Cet ouvrage est rempli de recherches & de dissertations curieuses, savantes, & la plupart sur des points importants; mais l'auteur manque quelquefois lui-même de critique, quoiqu'il donne de bonnes regles sur cela, principalement dans son premier vol. qui est le plus estimé. II. *La Tradition des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques sur la Contemplation*, avec un *Traité sur les motifs & la pratique de l'amour divin*, 3 vol. in-12. Cet ouvrage a été traduit en italien & en espagnol. III. Un *Traité des Indulgences*

du Jubilé, in-12. IV. Des *Dissertations historiques & critiques des Ordres Militaires*, Paris, 1718, in-4°. V. Une *Apologie de la Constitution Unigenitus*, 1720, 4 vol. in-12, sans nom d'auteur, ni lieu de l'impression. VI. *Observations dogmatiques, historiques, critiques, des Œuvres de Jansenius, St-Cyran, Arnaud, Quesnel, &c.*, Ypres, 1724, in-4°. VII. *Dissertations sur la Constitution Unigenitus*, Bruxelles, 1727, in-4°. VIII. *Vie de S. Jean de la Croix*, Tournay, 1727. IX. *Dénonciation de l'Histoire Ecclésiastique de Fleury au Clergé de France*, 1726, & Malines, 1727. Sa critique concerne principalement ce que Fleury a dit de l'Eglise Romaine, de l'autorité & de la dignité des papes, de la déposition des évêques, de l'érection & translation des sieges épiscopaux, des appels au souverain pontife, de la soumission due aux canons de discipline, des croisades, de la juridiction des évêques. Voyez HOUSTA.

HONORIA, (Justa Grata) fille de Constance III & de Placidie, naquit à Ravenne en 417 ou 418. Sa mere l'éleva avec beaucoup de soin. Elle reçut à l'âge de 16 ans le titre d'*Auguste*; mais elle déshonora peu de tems après cette dignité, en s'abandonnant à Eugene, intendant de sa maison, dont elle devint enceinte. Chassée, du palais impérial, elle fut envoyée à Constantinople, où elle fut gardée très-étroitement jusqu'à la mort de Théodose le Jeune, arrivée en 450. Marcien lui ayant rendu la liberté, elle revint en Italie, & voulut

partager l'empire d'Occident avec son frere Valentinien. Mais ce prince ne s'étant point prêté à ses vœux, elle fit proposer à Attila, roi des Huns, de la demander en mariage, & pour sa dot la moitié de l'empire. On répondit aux ambassadeurs du prince Hun, qu'elle étoit mariée, & que quand même elle ne le seroit point, son sexe l'excluoit de toute prétention au gouvernement. La guerre funeste qui suivit ce refus, ayant été terminée, Honoria passa le reste de ses jours en Italie, où elle mourut, on ne sait en quelle année.

HONORIUS, empereur d'Occident, second fils de Théodose le Grand, né à Constantinople en 384, partagea l'empire avec Arcadius son frere, après la mort de leur pere, en 395. Stilicon, à qui Théodose avoit confié la régence, forma le dessein de détrôner son pupille. Après avoir vaincu Rodogaise, qui étoit entré en Italie avec 400,000 hommes, il résolut de se servir des Barbares, & sur-tout des Goths conduits par Alaric, pour exécuter ce projet. L'empereur, informé des trahisons de Stilicon, le fit tuer par Héraclien en 408. Dès la même année, Alaric, général des Goths, assiégea Rome, de devant laquelle il se retira, dans l'espérance d'un accommodement: mais cette négociation n'ayant pas eu le succès qu'on en attendoit, Alaric revint l'assiéger l'année suivante, & obligea les habitans de cette ville à recevoir Attale, préfet de Rome, pour empereur. Tandis que l'empire étoit ainsi ravagé,

Honorius restoit tranquille à Ravenne, & manquant ou de courage, ou de force pour s'opposer à ces barbares, il languissoit dans une oisiveté déplorable. Ce malheur ne fut pas l'unique : divers tyrans s'éleverent dans l'empire ; Honorius s'en défît par ses capitaines (car pour lui, il étoit incapable d'agir). Il mourut d'hydropisie à Ravenne en 423, à 39 ans, sans avoir eu d'enfans, quoiqu'il eût été marié deux fois, à Marie & à Thermancie, filles de Stilicon. Ce fut un prince timide, qui n'osa rien entreprendre ; qui ne vit le danger qu'avec effroi, & l'évita toujours ; qui se laissa conduire & tromper ; qui ne commanda jamais aux peuples, que pour obéir à ses ministres. Il ne fut former aucun dessein, & n'en put comprendre ni exécuter aucun. Il se rendit cependant recommandable par les loix qu'il fit en faveur de l'Eglise ; & s'il n'eut point les talens d'un grand politique, il eut les vertus d'un prince religieux. La faute essentielle qu'il fit, c'est un édit de tolérance qui mettoit, pour ainsi dire, en problème la Religion Catholique, qui avoit fait la force de l'empire sous son pere Théodose, détruisit en quelque sorte l'ensemble de ses vastes états, en désunissant les esprits & les cœurs. C'est au moins à cette loi de tolérance, qu'un historien aussi judicieux qu'éloquent, rapporte la crise subite & tout-à-fait imprévue, où se trouva la couronne du fils, après le regne constamment glorieux du pere. Nous rapporterons ce passage, que la révolution de

France & les suites immédiates de l'édit qui établit l'indifférence des cultes, rendent particulièrement remarquable.

» *Honorius variis circumfessus*
 » *ac penè oppressus angustiis, ut*
 » *ardua res imperium est, semel*
 » *hanc legem uti parùm cautè, ita*
 » *nimis ex facili tulit: Propter*
 » *sacrorum cultum quisquis*
 » *hic erit, nulli damnum,*
 » *neve pœna statuatur. Religionem*
 » *sive publicè, sive privatim ex proprio genio*
 » *singuli sibi habent. Con-*
 » *tracta à patribus delubra,*
 » *priscosque ritus, qui volent,*
 » *frequentant; qui secus vo-*
 » *lent, haud frequentant. Cujus-*
 » *modi licentia, incredibile*
 » *dictu! ut imperii fortunam tur-*
 » *bavit, ut indulgentia ista pu-*
 » *blicam pacem vexavit. Quippe*
 » *labefactatis quàm primum, &*
 » *concussis admodùm veris riti-*
 » *bus, statim populus audaci*
 » *ac planè impio fastu nihil*
 » *deinceps in Religione sacrum*
 » *inausumve, nihil de immorta-*
 » *libus firmum certumve habere*
 » *cœpit. Utque in pejora pro-*
 » *niores sumus, multi qui rebus*
 » *divinis initiati. & quos eade-*
 » *bat jam asperiora professos;*
 » *exemplò melioribus ausi sunt*
 » *sacris nuncium facere, & in-*
 » *verecundâ fronte à Cœlo cœpi-*
 » *tisque majorum profugere, om-*
 » *niaque quâ publicè, quâ pri-*
 » *vatim, sursum deorsum per-*
 » *miscere. Quocircâ pace, otio,*
 » *felicitate jam eversa, uno*
 » *quasi partu innumera per or-*
 » *bem universum nata sunt ma-*
 » *la; factionum immanitas,*
 » *optimatum rebellio, sacrorum*
 » *ludibrium, aliaque plura, quæ*
 » *brevi ultimam stragem dilu-*
 » *viumque imperio portendebant;*

HONORIUS, né dans la Campagne de Rome, pape après Boniface V, en 626, mort en 638, fit cesser le schisme des évêques d'Istrie, engagés à la défense des *Trois Chapitres* depuis plus de 70 ans. Il prit un soin particulier des églises d'Angleterre & d'Ecosse, & gouverna l'Eglise universelle avec autant de zèle que de prudence. Sa gloire eût été sans tache, s'il ne s'étoit laissé surprendre par l'artificieux Sergius, patriarche de Constantinople, chef du Monothélisme. Cet hérétique lui écrivit une Lettre pleine de déguisemens, dans laquelle il lui disoit qu'on étoit convenu de garder le silence sur la dispute des deux opérations en J. C. Il lui insinuoit en même tems, que quelques Peres avoient enseigné une seule opération. Honorius, ne se défiant pas de ces ruses, lui écrivit une Lettre, dans laquelle il lui disoit : « Nous confessons une seule volonté en » J. C., parce que la Divinité » a pris, non pas notre péché, » mais notre nature, telle » qu'elle a été créée avant que » le péché l'eût corrompue ». Et plus bas : « Nous devons » rejeter ces mots nouveaux » qui scandalisent les églises, » de peur que les simples, » choqués de l'expression des » deux opérations, ne nous » croient Nestoriens ou Eutychéens, si nous ne reconnoissons en J. C. qu'une seule » opération ». Cette Lettre, qui favorisoit les vues artificieuses de Sergius, n'est point adressée à tous les fideles, comme le sont la plupart des Lettres dogmatiques des papes ;

mais seulement à ce patriarche de Constantinople. Il ne paroît pas que Honorius, quoique coupable de négligence & de précipitation, puisse être regardé comme partisan du Monothélisme. On peut voir sur ce sujet la *Dissertation* très-approfondie du P. Merlin, qui le justifie victorieusement par des raisons solides & des autorités respectables. Bellarmin & Baronius ont justifié le sens personnel de Honorius, & non pas le sens naturel & grammatical de son assertion : d'où il ne s'ensuit rien contre l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits dogmatiques, comme l'a prouvé M. Havelange dans son savant & orthodoxe ouvrage : *Ecclesia infallibilitas in factis dogmaticis* (voyez le *Journal hist. & litt.*, 1 avril 1790, p. 530). On trouve le nom de Honorius à la fin du 6e. concile général, parmi ceux des hérétiques qui y ont été condamnés ; mais François Marchesius, prêtre de l'Oratoire, dans son ouvrage intitulé : *Clypeus sortium*, 1680, a prouvé d'une manière assez satisfaisante, que le nom de Honorius y a été ajouté par un conciliabule des Grecs, après que les actes du concile avoient été approuvés par le pape Agathon. On a de Honorius des Lettres dans les conciles du P. Labbe, & une Epigramme dans la Bibliothèque des Peres.

HONORIUS II de Bologne, appelé auparavant le Cardinal Lambert, évêque d'Osie, fut créé pape le 21 décembre 1124, d'une manière assez extraordinaire. Après la mort de Calixte II, les cardinaux élurent Thibault, cardinal du titre de

S. Anastase, qui prit le nom de *Célestin*; mais tandis qu'on chantoit le *Te Deum*, en action de grâces de cette élection, Lambert fut proclamé par le parti de Robert Frangipani, qui étoit extrêmement puissant. Célestin, pour épargner un schisme à l'Eglise, renonça volontairement au pontificat. Honorius, connoissant l'irrégularité de son élection, voulut en faire autant 7 jours après; mais les cardinaux & les prélats Romains la confirmèrent. Il confirma à son tour l'élection de Lothaire à l'empire, & condamna les abbés de Cluni & du Mont-Cassin, accusés de diverses fautes. Il mourut le 14 février 1130. On a de lui quelques *Lettres* qui ne contiennent rien de remarquable. Innocent II lui succéda.

HONORIUS III, (Censio Savelli) Romain, fut pape après Innocent III en 1216. Il confirma l'ordre de S. Dominique, & fit prêcher inutilement des Croisades pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Ce pape, mort en 1227, étoit favorable pour son siècle; il a laissé plusieurs ouvrages. C'est le premier pontife qui ait accordé des indulgences dans la canonisation des Saints. C'est lui aussi qui, vers 1220, défendit d'enseigner le droit civil à Paris: défense qui subsista jusqu'en 1679, que l'on y établit une chaire pour cette faculté. On a publié sous son nom: *Conjuraciones adversus Principem tenentiarum & Angelos ejus*, Rome, 1629, in-8°, peu commun.

HONORIUS IV, (Jacques Savelli) Romain, monta sur le trône pontifical en 1285, &

mourut en 1287, après avoir purgé l'Etat de l'Eglise des voleurs qui l'infestoient. Il se signala par son zèle pour les droits de l'Eglise Romaine & pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Il conçut l'idée de quelques établissemens utiles pour accélérer le progrès des lettres, très-négligées dans son siècle. Il avoit fondé à Paris un college, où l'on pût apprendre les langues orientales; mais cette fondation n'eut pas lieu. Quoique très-incommodé de la goutte, il gouverna avec fermeté. Il disoit, que *quoique ses membres fussent malades, son esprit se portoit bien.*

HONORIUS, anti-pape, voyez CADALOÛS.

HONTAN, (N. Baron de la) gentilhomme Gascon, vivoit dans le 17^e. siècle. Il fut d'abord soldat au Canada, ensuite officier. Envoyé à Terre-Neuve en qualité de lieutenant-de-roi, il se brouilla avec le gouverneur, fut cassé, & se retira en Portugal & de là en Danemarck. Il est principalement connu par ses *Voyages dans l'Amérique Septentrionale*, dans lesquels il prétend faire connoître les différens peuples qui y habitoient, leur gouvernement, leur commerce, leurs coutumes, leur religion, &c. Ils sont en 2 vol. in-12, imprimés à Amsterdam en 1705, & écrits d'un style embarrassé & barbare. Le vrai y est totalement confondu avec le faux, les noms propres estropiés, la plupart des faits défigurés. On y trouve des épisodes entiers qui sont de pures fictions; tel est le *Voyage sur la Rivière-Longue*. L'auteur s'y mon-

tre d'ailleurs aussi mauvais françois, que mauvais chrétien.

HONTHEIM, (Jean-Nicolas de) né à Treves en 1700, doyen de St.-Siméon, évêque de Myriophite *in partibus*, & suffragant de l'archevêque électeur, mort le 2 septembre 1790, dans son château de Mont-Quintin, au duché de Luxembourg, s'est fait connoître par son goût pour l'érudition, & a publié plusieurs ouvrages dans ce genre. I. *Historia Trevirensis diplomatica & pragmatica*, Ausbourg & Wurtzbourg, 1750, 3 vol. in-fol.; recueil de diplômes & divers écrits relatifs au droit public, civil & ecclésiastique du pays de Treves, avec des observations & des notes pleines de recherches, mais écrites d'un style dur, embarrassé & incorrect, & empreintes d'une critique peu équitable envers ceux dont il avoit recueilli le plus de lumières. II. *Prodromus historie Trevirensis diplomaticæ & pragmaticæ, exhibens origines Treviricas*, Ausbourg, 1757, 2 vol. in-fol. C'est un supplément de l'ouvrage précédent, ou plutôt un préambule, & qui, dans l'ordre chronologique des faits, auroit dû le précéder. L'auteur traite de l'état du pays de Treves au tems des Romains & au-delà. Mais le plus fameux de ses ouvrages est la compilation qui a paru sous le nom de *Justinus Febronius*, ayant pour titre: *De presentis statu Ecclesie Liber singularis*, & porté

successivement à 5 gros vols in-4^o, dont un Cénobite a publié un abrégé en françois en 2 vol. in-12. L'auteur a donné en 1778, une *Rétractation* de cet ouvrage, divisée en trois parties, dont la première contient les erreurs, la seconde la réfutation, la troisième le langage catholique: elle est en général très-bien rédigée, excepté qu'il mêle quelquefois des matières peu importantes à celles qui le sont infiniment. Mais quelque tems après il donna un *Commentaire* de cette *Rétractation*, qui fit croire qu'elle n'avoit pas été bien sincère. Quoi qu'il en soit, le *Liber singularis*, dont j'ai eu l'occasion de parler dans d'autres articles (*), que Clément XIII & la plupart des évêques d'Allemagne ont anathématisé dès qu'il a paru, a fait tant de bruit dans le monde, les ignorans l'ont tant prôné, les ennemis de l'Eglise l'ont si avidement accueilli, il a servi à autoriser tant d'opérations funestes à la foi, la hiérarchie & la discipline de l'Eglise Catholique, que je crois devoir en parler avec quelque détail, & détromper surtout ceux qui ont paru croire que les principes de Febronius, si toutefois il en a, étoient ceux de l'Eglise Gallicane. La manière dont parle de cet ouvrage le clergé de l'Eglise de France, de cette Eglise qu'on regarde comme la plus libre, la plus affranchie des prétentions ultramontaines,

(*) Voyez les articles ISIDORE MERCATOR, DOMINIS (Marc-Armoine de), PUFFENDORF, MARSILE DE PADOUE, SARPI, HOUSTA, FALKENBERG, ANTOINE PEREIRA (à la fin de Part. PEREIRA DE CASTRO), NELLER, &c.

doit être en ce point de la plus
 grande importance. Je copie les
 Mémoires du Clergé, année
 1775, pag. 870. *Dénonciation*
du samedi, 18 novembre 1775,
à 9 heures du matin, CXXV
Séance (Monseigneur le Cardi-
nal de la Roche-Aymon, Prési-
dent). « Monseigneur l'arche-
vêque de Paris a dit qu'il avoit
reçu une lettre de monsei-
gneur l'archevêque électeur
de Treves, concernant un
livre connu depuis quelques
années, dans ses états, &
qui a pour titre: Justini Fe-
bronii, Juris-consulti, de statu
Ecclésiæ, & legitimâ protestate
Romani Pontificis, Liber sin-
gularis; qu'il paroissoit par
cette lettre, que l'auteur de
cet ouvrage s'étoit du suf-
frage du clergé de France
dans plusieurs opinions con-
traires à l'enseignement de
l'Eglise Gallicane; que si l'as-
semblée l'agréoit, on en fe-
roit la lecture. — Après la
lecture de cette lettre, mon-
seigneur l'archevêque de Paris
a dit que pour répondre aux
vœux de monseigneur l'élec-
teur, & mettre l'assemblée,
qui touche à la fin de ses
séances, à portée de prendre
à cet égard, un parti digne
de sa sagesse, il avoit fait
faire un extrait de quelques
assertions de cet auteur, qu'il
remettoit cet extrait sur le
bureau avec un exemplaire
de l'ouvrage. — Sur quoi
messeigneurs & messieurs du
bureau de la Religion & de
la juridiction, ont été priés
d'examiner avec soin la doc-
trine contenue dans ces af-
sertions, & de faire part à
l'assemblée de leurs vues à

» cet égard ». — *Rapport, &*
délibération, jeudi 7 décembre
1775, à 9 heures du matin, CXL
séance. « Messeigneurs & mes-
sieurs les commissaires pour
la Religion & la juridiction
ont pris le bureau, & mon-
seigneur l'archevêque de Tou-
louse a dit que la commission
s'étant occupée, conformé-
ment aux ordres de l'assem-
blée, de la lettre écrite par
Mgr. l'archevêque électeur
de Treves à Mgr. l'arche-
vêque de Paris, sur le livre
de Febronius, avoit ap-
plaudi comme elle le devoit,
au zèle de monseigneur l'élec-
teur de Treves, & que par-
tageant ses justes alarmes,
elle se feroit empressée de
chercher tous les moyens de
lui donner la satisfaction qu'il
desiroit; mais que la fin pro-
chaine des séances ne per-
mettant pas de se livrer à un
examen approfondi de cet
ouvrage, elle croyoit de-
voir se borner à proposer à
l'assemblée, de prier Mgr.
le cardinal de la Roche-
Aymon, de faire connoître
à monseigneur l'électeur, les
sentimens dont elle est péné-
trée pour sa personne, & de
lui marquer 1°. Que l'assem-
blée, touchée, comme elle
doit l'être, de la confiance
que lui témoigne monseigneur
l'électeur, auroit désiré se-
conder de tout son pouvoir
le zèle qui l'anime, pour re-
pousser loin de son diocèse,
tout ce qui peut altérer la
pureté de la foi, & l'inté-
grité de la doctrine; mais
que touchant à la fin de ses
séances, lorsque la lettre de
monseigneur l'électeur lui a

» été communiquée, elle n'a
 » pu se livrer à l'examen ap-
 » profondi du livre de Febro-
 » nius. 2°. Que cet ouvrage est
 » à peine connu en France d'un
 » petit nombre de théologiens,
 » & que loin d'y avoir aucune
 » autorité, il passe parmi ceux
 » qui le connoissent, pour fa-
 » voriser les opinions nouvel-
 » les, pour être *inexact sur les*
 » *objets de la plus haute impor-*
 » *tance*, & sur-tout pour s'é-
 » carter du langage dont le
 » clergé s'est toujours fait une
 » loi, lorsqu'il a été dans le cas
 » de s'expliquer sur la *primauté*
 » *d'honneur & de juridiction*,
 » qui appartient au successeur
 » de S. Pierre, & sur l'autorité
 » de l'Eglise de Rome, *centre*
 » *de l'Unité & mere & maîtresse*
 » *de toutes les Eglises*. 3°. Que
 » la doctrine du clergé de
 » France, sur tous ces objets,
 » consignée dans les déclara-
 » tions & expositions de ses
 » assemblées, est le *désaveu le*
 » *plus formel* qu'il soit possible
 » d'opposer à ceux qui osent
 » sans fondements appuyer de
 » son autorité; qu'il faudroit,
 » pour s'en prévaloir, tenir le
 » même langage que lui, d'a-
 » près la doctrine des Peres &
 » des anciens canons; & que
 » pour tirer avantage du silence
 » de l'Eglise de France, il
 » faudroit que l'ouvrage de
 » Febronius y fût assez connu
 » & répandu pour avoir mé-
 » rité de fixer son attention.
 » — L'avis de la commission
 » a été approuvé, & son émi-
 » nence a dit qu'elle se confor-
 » meroit incessamment aux de-
 » sirs de l'assemblée ». — On
 » voit, par cet extrait, quelle
 » est l'étrange erreur de ceux

qui confondent les libertés de
 l'Eglise Gallicane, avec le traité
 de l'anarchie ecclésiastique de
 Febronius. Zaccaria, Mamachi,
 Trautwein, l'abbé Pey dans
 le traité de *l'Autorité des deux*
Puissances, & d'autres savans
 ont poursuivi le tortueux so-
 phiste dans tous ses détours: je
 ne puis rendre compte de ces
 réfutations diverses, mais je
 joindrai ici une lettre du célèbre
 apologiste de la Religion, M.
 l'abbé Bergier, qui par l'éru-
 dition, la force de raisonnement,
 la lumineuse critique avec les-
 quelles il a confondu les enne-
 mis du Christianisme, avoit ac-
 quis un droit particulier de dire
 son sentiment sur toutes sortes
 d'erreurs religieuses & de mau-
 vaises productions. Cette lettre
 donne du livre & de l'auteur
 une idée claire & vraie, telle
 qu'elle résulte de la lecture ré-
 fléchie de l'informe compila-
 tion. Voici ce qu'il écrivoit en
 1775 à un des plus sages princes
 d'Allemagne. « Il est assez éton-
 » nant que le Traité du gou-
 » vernement de l'Eglise & de
 » la puissance du Pape par Fe-
 » bronius, fasse du bruit dans
 » quelques états d'Allemagne;
 » soit pour le fond, soit pour
 » la forme, ce livre ne m'a
 » jamais paru capable de faire
 » impression sur des hommes
 » instruits & qui se piquent de
 » raisonner. Ce que l'auteur a
 » dit de vrai, est emprunté des
 » théologiens François, parti-
 » culièrement de M. Bossuet,
 » dans sa Défense de la Décla-
 » ration du Clergé de France
 » de 1682; ce qu'il a dit de
 » faux & d'erroné, est tiré des
 » Protestans, des Jansénistes,
 » ou des canonistes qui cher-

» choient à chagriner la cour
 » de Rome dans des tems de
 » troubles. Ces divers maté-
 » riaux qui n'étoient pas faits
 » pour aller ensemble, ont été
 » compilés assez mal-àdroite-
 » ment par Febronius; il a
 » rapproché des lambeaux qui
 » s'entredétruisent; comme il
 » ne part jamais de principes
 » universellement avoués, il
 » tombe continuellement en
 » contradiction; il nie dans un
 » endroit ce qu'il affirme dans
 » un autre; il soutient une
 » opinion dans le tems même
 » qu'il fait profession de la re-
 » jeter: ce seroit assez de com-
 » parer seulement les titres des
 » chapitres & des sections de
 » son ouvrage, pour voir ou
 » qu'il ne s'entend pas, ou
 » qu'il n'est pas d'accord avec
 » lui-même. — Après avoir
 » d'abord un peu biaisé, il
 » avoue que le pouvoir des
 » clefs donné par J. C. à S.
 » Pierre (*Matth. c. 16, v. 18*),
 » doit s'entendre de la primauté
 » de S. Pierre & de ses succes-
 » seurs dans le Siege de Rome
 » (tom. 1, pag. 28). Il con-
 » vient que cette primauté est
 » prouvée par l'Écriture & par
 » la Tradition (pag. 143). En-
 » suite il soutient que J. C. a
 » donné ce pouvoir des clefs
 » à toute l'Eglise & non à
 » S. Pierre (pag. 54). Qu'a-t-il
 » donc donné à S. Pierre par
 » les paroles citées dans S. Mat-
 » thieu? Nous n'en savons rien.
 » — Selon Febronius, la pri-
 » mauté a été donnée à S. Pierre
 » & à ses successeurs, par ces
 » paroles de J. C.: *Je vous don-*
 » *nerai les clefs du royaume des*
 » *cieux* (pag. 28). Et selon lui-
 » même, dans le chapitre sui-

» vant, elle a été accordée à
 » l'évêque de l'Eglise de Rome,
 » non par J. C., mais par
 » S. Pierre & par l'Eglise (pag.
 » 154). Mais si les évêques de
 » l'Eglise de Rome sont les
 » successeurs de S. Pierre, ont-
 » ils eu besoin de recevoir de
 » l'Eglise ce qu'ils avoient déjà
 » reçu de J. C.? Les droits de
 » S. Pierre leur ont passé par
 » succession, comme les droits
 » des Apôtres ont passé aux
 » autres évêques. En suivant
 » Febronius, nous ne savons
 » plus ni par quelle personne
 » la primauté a été accordée,
 » ni à qui elle a été donnée.
 » — Nous savons encore moins
 » en quoi elle consiste. Selon la
 » sect. 2 du chap. 2 (tom. 1,
 » pag. 151, le bien de l'unité
 » (il falloit dire *la nécessité de*
 » *l'unité*) est le fondement de
 » cette primauté, voilà pour-
 » quoi elle est perpétuelle; cela
 » est vrai, & c'est ce qui
 » prouve qu'elle vient de J. C.
 » Selon la sect. 4 (pag. 169),
 » quoique le pape puisse faire
 » des loix, elles ne sont obli-
 » gatoires que par l'accession
 » de l'unanimité du consente-
 » ment; quoique ses décisions
 » sur la foi & sur les mœurs
 » soient d'un grand poids, elles
 » ne sont pas irréformables.
 » Ailleurs il compare la pri-
 » mauté du pape entre les évê-
 » ques à celle du premier pré-
 » sident d'un parlement. Dans
 » le chap. 2, sect. 11 (tom. 1,
 » pag. 238), & dans le chap. 5,
 » sect. 4 (tom. 11, pag. 149),
 » il soutient que le souverain
 » pontife a une grande autorité
 » sur toutes les Eglises, mais
 » point de juridiction propre-
 » ment dite. — Il n'est pas aisé

» de deviner en quoi consiste
 » une grande autorité sans ju-
 » risdiction; comment une au-
 » torité qui n'est pas obliga-
 » toire, peut servir à mainte-
 » nir l'unité de l'Eglise; de
 » quel poids peut être une dé-
 » cision qui n'oblige point; en
 » quoi la prééminence d'un pre-
 » mier président peut contri-
 » buer à maintenir l'unanimité
 » de sentiment dans la com-
 » pagnie. Pour que son avis
 » fasse loi, il suffit que la plu-
 » ralité l'embrasse; pour donner
 » la même force à la décision
 » du pape, il faut l'unanimité
 » du consentement; le pape est
 » donc fort au-dessous d'un pre-
 » mier président. — Cette doc-
 » trine n'est pas celle des théo-
 » logiens catholiques. Tous sou-
 » tiennent que le successeur de
 » S. Pierre a sur toute l'Eglise,
 » non-seulement la primauté,
 » mais la jurisdiction; que ce
 » privilege est de droit divin,
 » puisque J. C. l'a donné à S.
 » Pierre & à ses successeurs;
 » que l'Eglise ne peut le trans-
 » porter à un autre siege, &
 » qu'il ne peut être transmis
 » que par succession. L'opinion
 » contraire de Febronius (tom.
 » 1, pag. 154 & 163) est donc
 » une erreur & une contradic-
 » tion. — Il a fait plus. Il dit
 » (tom. 1, pag. 168) que J. C.,
 » en donnant les clefs à toute
 » l'Eglise en corps, a voulu que
 » le droit de ces clefs fût exer-
 » cé sous le bon plaisir de l'E-
 » glise par les évêques & les
 » pasteurs. Selon cette déci-
 » sion, les évêques ne tiennent
 » point de J. C. leur autorité
 » & leur jurisdiction sur les
 » fideles, ils l'ont reçue des
 » fideles mêmes, & ne peu-

» vent l'exercer que sous le bon
 » plaisir de ceux-ci. C'est la
 » doctrine de Wiclef & de
 » Jean Hus; doctrine que Fe-
 » bronius fait cependant pro-
 » fession de rejeter au com-
 » mencement de cette même
 » section (pag. 165). — Son
 » grand dessein est de prouver
 » que le gouvernement de l'E-
 » glise n'est point monarchique.
 » Qu'est-il donc? Aristocra-
 » tique ou démocratique? Selon
 » les principes de Febronius,
 » on doit dire qu'il est démoc-
 » ratique, puisque les évêques,
 » les pasteurs, les gouverneurs
 » de l'Eglise, reçoivent leur
 » jurisdiction ou le pouvoir des
 » clefs, non de J. C., mais du
 » corps de l'Eglise ou des fide-
 » les, & ne peuvent l'exer-
 » cer que sous le bon plaisir
 » de ceux-ci. Les théologiens
 » catholiques, même les Fran-
 » çois, rejettent cette doctrine
 » comme hérétique & con-
 » damnée au concile de Cons-
 » tance; ils disent que le gou-
 » vernement de l'Eglise n'est
 » pas purement monarchique,
 » mais tempéré par l'aristocra-
 » tie; ils soutiennent que la
 » jurisdiction des évêques, ou
 » le pouvoir des clefs, est de
 » droit divin, qu'ils en ont hé-
 » rité des Apôtres, qu'il a été
 » donné à ceux-ci par J. C. &
 » non à l'Eglise ou au corps
 » des fideles. — Febronius l'a
 » reconnu lui-même (chap. 7,
 » sect. 1, tom. 3, pag. 1 & suiv.)
 » en se contredisant toujours. Il
 » dit, d'après l'Evangile, que
 » J. C. a envoyé les Apô-
 » tres, comme il avoit été en-
 » voyé lui-même par son Pere;
 » qu'un successeur entre dans
 » les droits de son prédéces-

» leur, à moins qu'on ne puisse
 » montrer que ces droits ont
 » été légitimement restreints;
 » que chacun des Apôtres,
 » dont les évêques sont les suc-
 » cesseurs, a reçu du Seigneur
 » son apostolat par une voca-
 » tion immédiate avec tous les
 » droits qui y sont adhérens, &c.
 » Febronius devoit donc prou-
 » ver que ces droits ont été
 » légitimement restreints pour
 » les successeurs en dépit de
 » l'ordre de J. C.; puisque ces
 » successeurs ont besoin de re-
 » cevoir le pouvoir des clefs
 » du corps de l'Eglise. — Chap.
 » 6, sect. 3 (tom. 2, pag. 368),
 » il rejette comme peu solide
 » l'opinion de ceux qui pen-
 » sent que la plus grande par-
 » tie des évêques adhérens à
 » une décision du pape hors
 » du concile, établit un juge-
 » ment irréfutable & en der-
 » nier ressort; il prétend mon-
 » trer le contraire par l'his-
 » toire des Jansénistes (page
 » 378); c'est-à-dire, qu'il ca-
 » nonise la résistance de ces
 » réfractaires, & soutient qu'on
 » ne peut les regarder comme
 » hérétiques, tant qu'ils n'au-
 » ront pas été condamnés par
 » un concile général. Ici il fait
 » profession d'abandonner l'o-
 » pinion de M. Bossuet, donne
 » la torture aux passages de
 » S. Augustin & des autres
 » Pères, met hardiment son
 » sentiment particulier en op-
 » position avec la croyance gé-
 » nérale de l'Eglise. — Pour
 » couronner ce chef-d'œuvre,
 » il nous enseigne gravement la
 » méthode de faire un schisme
 » en règle (chap. 9, sect. 4,
 » tom. 3, pag. 385). Il dit que
 » si un pape s'opposoit aux dé-

» crets d'un concile national &
 » séparoit un royaume de sa
 » communion, il faudroit pour-
 » voir cette Eglise nationale
 » d'un chef extraordinaire &
 » pour un tems, en agir envers
 » un pape canoniquement élu
 » & reconnu, comme on fit à
 » l'égard de Benoît XIII pen-
 » dant le grand schisme d'Oc-
 » cident. En effet, cela suit
 » évidemment des principes de
 » Febronius. Si le chef de l'E-
 » glise a reçu son autorité de
 » l'Eglise elle-même, & non
 » de Jesus-Christ, il est clair
 » que l'Eglise peut la lui ôter
 » quand elle le jugera à propos.
 » — Je pense, mon prince,
 » que c'en est assez pour met-
 » tre cet ouvrage absurde à sa
 » juste valeur; il ne peut avoir
 » échappé à la censure, que
 » par le mépris qu'on en a fait.
 » Un auteur qui se réfute lui-
 » même, n'a pas besoin d'au-
 » tre condamnation. Il n'est
 » pas une seule section dans la-
 » quelle on ne puisse montrer
 » des erreurs, des contradic-
 » tions ou des sophismes. C'est
 » une compilation sans ordre,
 » sans justesse, sans logique,
 » aussi mal arrangée que mal
 » écrite; l'auteur, quel qu'il
 » soit, ne s'est pas entendu lui-
 » même. Il ne peut plaire qu'à
 » ceux qui ont sucé des prin-
 » cipes d'anarchie & de révolte
 » contre l'Eglise, dans les le-
 » çons ou dans les écrits des
 » Protestans. Ceux qui s'ima-
 » ginent que ce sont-là les sen-
 » timens du clergé de France,
 » n'ont jamais lu d'autres théo-
 » logiens François que les Jan-
 » sénistes; ils ne connoissent
 » pas seulement la Défense de
 » la Déclaration du Clergé par

» M. Bossuet ». Cette lettre, écrite au duc Louis Eugène de Wurtemberg, est datée de Paris, le 12 octobre 1775. Ce que M. Bergier y dit des contradictions de Febronius, & de sa réfutation par lui-même, est vrai à un point qui passe toute vraisemblance, pour quiconque n'a pas eu le tems de s'ennuyer en feuilletant cette lourde rapsodie. L'on y rencontre à chaque page le *oui* & le *non* prononcé de la manière la plus tranchante (1). Le lecteur attentif qui voit tout cela, ne fait que penser; il craint l'illusion & se défie de ses yeux: il finit par déplorer l'aveuglement où les passions précipitent l'esprit de l'homme. — Si à cet amas de contradictions on

ajoute une mauvaise foi dans les citations qui passe toute crédibilité (2), un ton d'injure & de grossièreté que le vrai favoir & *mens conscia recti* n'emploient jamais (3), & enfin un style & un latin, tels que le plus scholastique écrivain n'a jamais employés (4); on ne pourra comprendre comment dans la bonne Germanie, ce *Liber* réellement *singularis* a pu causer un engouement qui a persuadé aux gens d'Ems, qu'ils pouvoient sans rien risquer, se livrer à un tel guide. Mais ce phénomène n'a rien d'étonnant, pour quiconque connoît comment se font les réputations, & que le meilleur moyen de s'en faire une sûrement & promptement, est de s'attacher

(1) Pour ne pas donner trop d'étendue à cet article, nous renvoyons pour ce groupe de contradictions, au *Jugement d'un Protestant*, p. 15 & suiv.; au *Coup-d'œil sur le Congrès d'Ems*, p. 111; au *Journ. hist. & litt.* 15 décembre 1790, p. 652 & suiv., où tous les passages sont rapportés tout au long, avec l'indication précise des tomes & des pages.

(2) Il faudroit un livre entier pour apprécier toutes ses citations; je dirai seulement que lui-même ne savoit ce qu'il citoit, quels auteurs, quels livres il produisoit sur la scène. Cela est si vrai, que citant sans cesse Pfaff, Puffendorf, Fra-Paolo, des écrivains de toutes les sectes & de toutes les factions, il proteste avec une contenance qui prête à rire, qu'il a mis toute son attention à ne jamais citer de Protestans, ni d'auteurs, que tous les Chrétiens ne reconnoissent pas pour des hommes graves & pieux. *Non fuerunt in aciem deduci nisi viri graves & pii quos omnes Ecclesia pro talibus agnoscunt.* T. 1, Append. 3, p. 86. *Studio abstinenti a scriptoribus Protestantibus.* Ibid, p. 41. On voit qu'il oublie lui-même de moment à autre le contenu de son livre. Clément XIII dit dans son Bref du 14 mars 1764, au prince Clément de Saxe, alors évêque de Ratisbonne: *Omnia ex hereticorum & sanctæ Sedi insensissimorum hominum libris conquistavit, absurdissima quævis de suo adjecit.*

(3) Il est incroyable avec quel dédain, quelle morgue fastueuse & insultante Febronius traite ses adversaires les plus sages & les plus modérés. On trouve quelques échantillons de son éloquence injurieuse dans le *Coup-d'œil sur le Congrès d'Ems*, p. 116; dans le *Journ. hist. & litt.*, 15 décemb. 1790, p. 656.

(4) On peut voir un petit catalogue de ses expressions favorites & ridiculement anti-latines, dans le *Journ. hist. & litt.*, 15 décemb. 1790, p. 657; *Coup-d'œil sur le Congrès d'Ems*, p. 116.

quelque faction puissante & bavarde; or, c'est ce qu'a fait Febronius, en flattant la nombreuse cohorte des ennemis du Saint-Siège, & particulièrement les Jansénistes. « l'armée les esprits factieux (dit le plus grand orateur de la France) être leur adhérent, c'est le souverain mérite; n'en être pas, c'est le souverain décri. Si vous êtes dévoué à leur parti, ne vous mettez pas en peine d'acquérir de la capacité & de la probité. Votre dévouement vous tiendra lieu de tout le reste. Caractère particulier de l'hérésie, dont le propre a toujours été d'élever jusqu'au ciel ses auteurs & ses sec-

tateurs, & d'abaisser jusqu'au néant ceux qui oseraient l'attaquer & la combattre. La manière des hérétiques étoit de s'ériger eux-mêmes premièrement, & puis leurs partisans & leurs associés, en hommes rares & extraordinaires. Tout ce qui s'attachoit à eux devenoit grand, & ce seul titre, d'être dans leurs intérêts, étoit un éloge achevé». (*) — Mais puisque Febronius a solennellement rétracté ses erreurs, pourquoi en rappeler le souvenir, & approfondir ses torts? Pourquoi? parce que malgré sa rétractation, les ennemis de l'Église en font leur guide & leur garant; parce que malgré sa

(*) On a varié beaucoup sur les motifs qui peuvent avoir déterminé Febronius à se dévouer à cette pénible & rebutante compilation. Les uns ont cru qu'il y avoit été poussé par un mécontentement particulier, reçu de la cour de Rome; d'autres ont pensé qu'ayant toujours eu une très-forte envie d'obtenir un évêché dans les Pays-Bas Autrichiens, il avoit cru se ménager la protection du gouvernement, en détruisant la hiérarchie ecclésiastique, pour mettre l'Église sous le pouvoir temporel (ce qui ne peut manquer d'arriver, quand une fois la puissance pontificale sera anéantie). Quoi qu'il en soit, l'amour de la vérité nous oblige de dire que nous avons trouvé dans les Pays-Bas, des lettres circulaires adressées par Febronius à des chanoines de différentes cathédrales, qui, comme l'on sait, donnent leurs suffrages pour la nomination des évêques. Celle que nous avons sous les yeux, & qui est signée de la main de Febronius, est conçue en ces termes : *Monseigneur, les assurances que son altesse royale le duc de Lorraine, & son excellence le comte de Cobenzl, ont eu la bonté de me donner, en considération des services que j'ai eu autrefois l'occasion de rendre à l'auguste maison d'Autriche, de vouloir appuyer ma très-humble requête pour un des évêchés desdits pays, m'ont déterminé à me mettre au nombre des compétiteurs, pour l'évêché d'Anvers. Je ne peux y parvenir, que moyennant les suffrages de messieurs les chanoines de la cathédrale. J'ose, Monseigneur, vous prier de m'accorder le vôtre, malgré que je n'aie pas l'avantage de vous être connu. J'espère que l'épiscopat, dont depuis dix ans je remplis toutes les parties dans un des plus vastes diocèses de l'Europe, me servira de témoignage de la capacité requise pour l'évêché que je demande par votre suffrage, Monseigneur. Je connois tout le poids du bien que vous pouvez me faire dans cette recherche, & JE VOUS PRIE DE COMPTER SUR*

rétractation, les perturbateurs du repos de l'Eglise d'Allemagne ne cessent de le copier, & de se régler sur ses plus appréhensibles assertions; parce que sur sa rétractation, il a fait un *Commentaire*, qui, à la vérité, la confirme quant au fond, & qui devoit ôter à des écrivains de bonne-foi, l'envie de se prévaloir de ses égaremens; mais qui par des explications tortueuses, & un combat pénible entre l'égoïsme & la franchise de la confession, a donné

lieu de croire qu'il y avoit dans son cœur autant d'inconstance que dans son esprit (1). Quoi qu'il en soit, je finirai ce qui regarde l'auteur par une lettre de son souverain spirituel & temporel, qui dès l'an 1765 s'étoit déjà franchement déclaré sur la nature de la maussade compilation (2); qui paroît même par ses bons & sérieux avis, avoir contribué à la rétractation de l'auteur, & qui sans prévoir sans doute, qu'un de ses envoyés signeroit un jour

L'ÉTENDUE DE MA RECONNOISSANCE, QUI NE SERA PAS INFÉRIEURE AU SERVICE que, j'espère, vous ne me refuserez pas en cette occasion. Je ne desire rien tant que de faire votre connoissance, & de vous convaincre de la plus parfaite considération, avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur de HONTHEIM, évêque de Myriophite, suffragant de Treves. Treves, le 12 juillet 1758.

(1) Quel que soit ce *Commentaire*, il ôte tout subterfuge à ceux qui après la rétractation voudroient encore défendre les erreurs de l'auteur, puisque l'aveu de ces erreurs subsiste dans le *Commentaire*, quoique d'une manière foible & tergiverfante. L'épigramme, prise de Sénèque, suffit pour leur faire sentir la mauvaise foi de leur procédé, *Rectum iter quod serò cognovi & lassus errando, cæteris monstro.*

(2) Le prince Clément de Saxe, alors évêque de Ratisbonne & de Freysingue, aujourd'hui archevêque-électeur de Treves, en instruisant le peuple que Dieu avoit confié à sa sollicitude pastorale, parloit de Febronius comme d'un homme qui visoit à fapper par le fondement l'Eglise Catholique, & particulièrement le siege de son premier pontife. *Beatissimi Petri Apostolicam Sedem penitus evertere, & Petram, supra quam Christus Dominus edificavit Ecclesiam suam, omni aâhibito conatu tentat suffodere.* Le même prélat ne fait point difficulté d'appeller le livre de Febronius une *production diabolique*, PARTUS SATANÆ, & le range avec les livres les plus détestables, qui tendent à anéantir la piété & à détruire toute religion. *Teterrimi libri inundant agrum Domini, suffocant sementem Evangelii, veræ pietatis & Religionis sensu extinguunt.* L'expérience a fait voir qu'il n'y avoit rien de trop dans ce passage; la décadence presque générale de la Religion en Allemagne, doit être particulièrement attribuée à la secousse que Febronius a donnée à la hiérarchie, au mépris qu'il a inspiré pour le chef de l'Eglise, à ses calomnies contre le siege de Rome, à ses efforts pour ourdir un schisme, &c. Dans le même tems, en parlant du même auteur, s'exprimoient de la même façon l'évêque & prince de Constance, l'évêque & prince d'Ausbourg, l'évêque & prince de Liege, l'archevêque-électeur de Cologne, & autres prélats Allemands, parfaitement d'accord sur ce point avec le pape Clément XIII, avec l'Eglise Gallicane (comme nous l'avons fait voir), & avec tout l'univers catholique.

» Fms le Résultat de l'ouvrage
 rétracté, s'exprimoit ainsi en
 1781, sur le *Commentaire de la Ré-*
tractation, en écrivant au pape
 Pie VI. « Très-saint Pere, j'ai
 » reçu avec la vénération qui
 » leur est due, les lettres plei-
 » nes de bienveillance, qu'il
 » a plu à votre Sainteté de
 » m'adresser, en date du 13
 » octobre, & j'ai vu avec la
 » plus grande satisfaction, que
 » son jugement sur le *Commen-*
taire de Febronius étoit par-
 » faitement conforme à celui
 » que j'en avois porté. Quant
 » aux ordres qu'il lui a plu
 » de m'intimer par les mêmes
 » lettres, je les aurois certaine-
 » ment remplis avec autant de
 » promptitude que de bonne
 » volonté, si je n'avois crain-
 » (crainte, à mon avis, bien
 » fondée) que la réprimande
 » ou l'avertissement, dont elle
 » me chargeoit envers M. de
 » Hontheim, ne devint plus
 » nuisible qu'utile à la Religion.
 » Car il me paroît indubitable,
 » ou que la rétractation que
 » M. de Hontheim a faite de
 » ses erreurs, n'étoit qu'une
 » feinte, ou qu'il s'est repenti
 » aussi-tôt de l'avoir faite. Et
 » en effet, s'il avoit agi avec
 » cette *sincérité germanique*,
 » dont il se vante dans la for-
 » mule même de sa rétracta-
 » tion, se feroit-il vivement
 » affligé de voir ses nouveaux
 » sentimens communiqués au
 » sacré college des cardinaux,
 » & même à l'univers entier?
 » Auroit-il négligé dans la
 » lettre circulaire, qu'il a mise
 » à la tête des actes consisto-
 » riaux, publiés par mon ordre
 » dans ce diocèse, les obser-
 » vations que je lui avois fai-

» tes; & qui ne pouvoient
 » déplaire ni paroître dépla-
 » cées à un homme sincère-
 » ment repentant? Auroit-il
 » débité faussement qu'il avoit
 » été atterré par les menaces
 » de votre Sainteté, & fait
 » passer cette calomnie jusqu'à
 » la cour impériale? Auroit-il
 » gardé un silence perfide sur
 » les bruits malicieusement ré-
 » pandus touchant l'acte de sa
 » rétractation; bruits cepen-
 » dant bien flétrissans pour sa
 » réputation, puisqu'ils le dé-
 » nonçoient, ou comme un
 » lâche déserteur de la vérité
 » ou comme un imbécille?
 » Auroit-il fait imprimer à mon
 » infu, sous le titre prétendu
 » de *Commentaire*, une pro-
 » duction plus abominable en-
 » core que mal désignée; je
 » dis mal désignée, car qui
 » donneroit la dénomination
 » de *Commentaire sur une ré-*
tractation, à un ouvrage qui
 » ne paroît entrepris que pour
 » énerver la rétractation mê-
 » me, à un ouvrage qui, au-
 » lieu de lumieres, répand de
 » nouvelles ténèbres sur l'es-
 » prit du rétractant, & qui,
 » bien loin d'établir par des
 » argumens solides les vérités
 » catholiques, opposées aux
 » erreurs abjurées & si solem-
 » nellement reconnues dans
 » l'acte d'abjuration, en réduit
 » de nouveau plusieurs dans la
 » cathégorie des propositions
 » douteuses, l'auteur s'ap-
 » puyant, selon la coutume, sur
 » l'autorité des autres, parce
 » qu'il sentoit toute l'ignomi-
 » nie dont il se feroit couvert,
 » en les combattant en son
 » propre nom; à un ouvrage
 » enfin si différent de la ré-

» tractation que, tandis que
 » celle-ci a été bien reçue de
 » tous ceux qui aiment sin-
 » cérement l'Eglise, l'autre n'a
 » pu mériter que les éloges des
 » hérétiques ? Je n'ai pas man-
 » qué néanmoins de témoigner
 » à mon suffragant, combien
 » une pareille conduite étoit
 » peu digne d'un homme de
 » bien ; de plus, je l'ai souvent
 » & sérieusement averti de son
 » devoir, & j'ai fait tous mes
 » efforts pour le ramener dans
 » le droit chemin ; mais j'ai
 » cru qu'il seroit dangereux
 » avec un homme d'un esprit
 » vain & artificieux, comme
 » sont ordinairement les nova-
 » teurs, de pousser les choses
 » trop loin, sur-tout dans un
 » tems où il voyoit les puis-
 » sances mêmes favoriser ou-
 » vertement un système qu'il
 » avoit abjuré du moins exté-
 » rieurement. Au reste, ab-
 » traction faite de ma con-
 » duite envers M. de Hon-
 » theim, je crois que, vu le
 » caractère de son esprit &
 » les circonstances de ces tems
 » malheureux, il est plus sûr
 » de ne pas exiger de lui des
 » déclarations ultérieures. Car
 » outre qu'il est incertain avec
 » quelle attention, quelle sin-
 » cérité & quelle constance il
 » obéira aux ordres de votre
 » Sainteté ; les explications,
 » quelque orthodoxes qu'elles
 » puissent être, ne paroîtront
 » dans la bouche de Febronius,
 » esprit versatile & toujours
 » opposé à lui-même, qu'une
 » contradiction nouvelle, tan-
 » dis que d'autres, répandant
 » la calomnie à leur gré, pu-
 » blieront qu'elles ont été ar-
 » rachées par force & par

» crainte à un vieillard foible
 » & déraisonnant. Cependant
 » votre Sainteté ne pouvant
 » dissimuler la publicité du
 » Commentaire, je crois que,
 » crainte que son silence ne
 » soit pris pour une approba-
 » tion tacite, il conviendrait,
 » peut-être même seroit-il né-
 » cessaire, de le condamner
 » ouvertement, & d'y ajouter
 » une exhortation paternelle,
 » pour que (vu qu'il a perdu
 » par ses variations perpétuel-
 » les la confiance publique, &
 » le moyen de persuader que
 » ses sentimens sont ortho-
 » doxes, quand même ils le se-
 » roient) il ne cesse de déplorer,
 » avec les larmes ameres de la
 » pénitence, les troubles exci-
 » tés dans l'Eglise, qu'il ne
 » peut appaiser, & les scandales
 » qu'il ne peut réparer. J'ai
 » cru, très-saint Pere, devoir
 » vous exposer ces choses dans
 » la simplicité de mon cœur ;
 » mais que ce soit sans le ju-
 » gement plus éclairé de votre
 » Sainteté, & sans préjudice
 » de l'obéissance filiale que je
 » lui porte ; car mon intention
 » n'a été nullement de censurer
 » ses ordres ou de chercher
 » un prétexte spécieux pour
 » les éluder ; mais seulement
 » de lui faire connoître des
 » détails qui, n'étant connus
 » à personne comme à moi,
 » demanderoient peut-être une
 » maniere d'agir différente que
 » celle que votre sagesse &
 » votre prudence vous indi-
 » quent pour la meilleure. Il
 » me reste maintenant à at-
 » tendre ce qu'il vous plaira
 » de m'ordonner, recomman-
 » dant & ma personne &
 » les peuples commis à mes

» soins à votre faveur pater- » le premier à le dire) que
 » nelle, & demandant, avec » cette déférence est l'effet des
 » la plus profonde vénération, » menaces, dont on aura usé
 » la bénédiction apostolique. » envers lui, une pareille ca-
 » De votre Sainteté, &c. *Ehren- » lomnie, dût-elle de nouveau
 » breitstein, le 17 novembre 1781.* » le faire passer pour un lâche
 — En même tems le même » ou pour un imbécille. Il faut
 archevêque-électeur écrivit à » donc, à mon avis, traiter
 Mgr. Bellisomi, archevêque de » M. de Hontheim comme on
 Thyane, nonce apostolique à » traite un homme qui s'est
 Cologne, la lettre suivante. » mis dans l'impossibilité de
 » Vous verrez par la copie de » réparer ses scandales. On lui
 » la lettre que je vous prie de » met devant les yeux les maux
 » faire passer à sa Sainteté, que » qu'il a faits, on lui prêche
 » je trouve du danger à faire » d'en faire pénitence, on le
 » barbouiller de nouveau du » recommande à la miséricorde
 » papier à M. de Hontheim, » divine. Il paroît du reste que
 » qui par ses continuels con- » le Commentaire est tombé
 » traditions, s'est mis dans » dans un parfait oubli. Puisse-
 » l'impossibilité de faire à l'a- » t-il y reposer à jamais ! Je
 » venir aucun bien, quelque » suis avec la plus parfaite es-
 » chose qu'il écrive, quoiqu'il » time, monsieur le nonce, &c.
 » soit encore dans le cas de » *Ehrenbreitstein, le 17 novembre
 » faire du mal, sur-tout dans » 1781.* — A ces divers té-
 » les tems critiques où nous » moignages, nous en joindrons
 » vivons. Si vous voulez, » un particulièrement remarqua-
 » Monsieur, renforcer de vos » ble ; c'est celui d'un protestant,
 » réflexions celles que j'ai l'hon- » d'un philosophe, qui rapporte
 » neur de faire à sa Sainteté, » particulièrement au livre de
 » je ne doute point qu'elle ne » Febronius, la séduction & la
 » se borne à lui témoigner son » corruption du clergé Autri-
 » mécontentement au sujet du » chien. " Le clergé, dit-il dans
 » Commentaire, & cela pour » ses observations sur Vienne,
 » des raisons générales, & » porte dans son sein un ser-
 » sans entrer dans le détail des » pent qui lui causera la mort :
 » propositions repréhensibles, » ce serpent est la philosophie,
 » qu'il ne manqueroit pas de » qui, sous l'apparence de la
 » vouloir justifier, ou qu'il sou- » théologie, s'est glissée même
 » tiendroit au moins sous main, » jusqu'au trône épiscopal. Un
 » lors même qu'il les désap- » grand nombre de jeunes ec-
 » prouveroit par écrit, comme » clésiastiques sont infectés du
 » il a fait pour les changemens » poison de ce serpent, dans les
 » que sa Sainteté lui a ordonné » universités. Ils savent tous
 » de faire à sa profession de » qu'il y a un Febronius dans
 » foi. Au surplus, Monsieur, » le monde, & quelques-uns
 » quelle que puisse être sa dé- » seulement le connoissent
 » férence aux avis du saint » comme un hérétique ; ce-
 » Pere, comptez qu'on dira » pendant comme la cour le
 » toujours (& il sera peut-être » favorise évidemment, ils sont

» très-portés à se réconcilier
 » avec lui. Les Bellarministes
 » qui possèdent tous les grands
 » bénéfices, forment encore,
 » il est vrai, le plus grand
 » nombre; mais s'ils se voient
 » une fois en danger de perdre
 » leurs bénéfices, ou si les
 » 27,000 avocats des états im-
 » périaux, qui ont fait depuis
 » long-tems leur provision d'ar-
 » gumens, ont ordre d'aller à
 » la charge, ils ne feront vrai-
 » semblablement que fort peu
 » de résistance ». *Voyage en
 Allemagne, par le baron de
 Riesbeck, traduit de l'anglois,
 t. 2, p. 107.* — Après le compte
 aussi détaillé que véridique &
 impartial, que nous avons rendu
 de cet ouvrage informe & acatholique, l'équité demande que
 nous rendions, à plusieurs
 égards, justice aux bonnes qua-
 lités de l'auteur. Poli, honnête,
 prévenant, officieux, d'un com-
 merce agréable & intéressant;
 prêtre, évêque, recommandable
 par ses mœurs & par
 son exactitude à remplir son
 ministère; il étoit personnellement
 un contraste sensible &
 frappant de son livre avec lui-
 même. Il se peut que sa Ré-
 tractation ait été en partie l'ef-
 fet d'une influence étrangère
 & impérieuse; mais dans le
Commentaire qui est si souvent,
 à quelques égards, une espèce
 de rétractation de cette même
 rétractation, on voit que la
 vérité le presse, & qu'il vou-
 droit y tenir, sans trop paroître
 opposé à ce qu'il a écrit contre
 elle. Quelques années avant sa

mort, disant la Messe le jour
 de S. Pierre, dans son château
 de Mont-Quintin, arrivé à
 l'Évangile & lisant ces paroles:
*Tu es Petrus & super hanc Pe-
 tram adificabo Ecclesiam meam,*
 &c., il se trouva mal, & fut
 obligé de quitter l'autel (*);
 effet sans doute d'une réminis-
 cence amère & salubre, qui
 fait supposer avec raison que
 son cœur ne s'étoit pas entière-
 ment fermé à l'affection que
 tout enfant de l'Église catho-
 lique porte à ce grand Siege,
 centre de l'union & de l'unité,
 où l'autorité de Jesus-Christ se
 déploie par l'organe de son
 vicaire, d'une manière si impor-
 tante & si magnifique, si con-
 solante pour les vrais fideles,
 si nécessaire pour étouffer dès
 leur naissance les hérésies &
 les schismes.

HONTIVEROS, (Dom
 Bernard) Bénédictin Espagnol,
 professeur de théologie dans l'u-
 niversité d'Oviedo, puis gé-
 néral de sa congrégation en Es-
 pagne, & enfin évêque de Ca-
 lahorra, mourut en 1662. On
 a de lui un traité contre les
 casuistes relâchés, intitulé:
Lacryma militantis Ecclesia.

HONTORST, (Gérard)
 voyez HOMTORST.

HOOFD ou HOOFT, (Pierre-
 Corneille Van) naquit à Am-
 sterdam en 1581, & mourut
 à La Haye en 1647, après avoir
 donné: I. *Des Comédies, des
 Epigrammes & d'autres Poésies,*
 moins lues que ses ouvrages
 historiques. II. *Histoire des
 Pays-Bas*, depuis l'abdication

(*) Cette anecdote est très-certaine. Je la tiens de la bouche du respectable ecclésiastique qui lui servoit la Messe, & qui vit encore.